

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/12/2024 - 178684 - 2018 B 18740 - 805 291 143 - A.P.S.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A.P.S										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		128 RUE LA BOETIE 75008 PARIS											
SIRET		8 0 5 2 9 1 1 4 3 0 0 0 3 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le				31 12 2023	
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012							
			Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *			028	12 112	030	7 578		4 534				
	Immobilisations financières * (1)			040	1 380	042			1 380				
	Total I (5)			044	13 492	048	7 578		5 914				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052						
		Marchandises *			060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	1 351	070		1 351					
			Autres * (3)	072	23 945	074		23 945					
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	53 665	086		53 665					
	Charges constatées d'avance *			092		094							
Total II			096	78 961	098		78 961						
Total général (I + II)			110	92 453	112	7 578		84 875					
PASSIF								Exercice N NET					
								1.					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	10 000								
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126	1 000								
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132						
	Report à nouveau			134	33002								
	Résultat de l'exercice			136	27 089								
	Subventions d'investissement			137									
	Provisions réglementées			140									
	Total I			142	71 091								
Provisions pour risques et charges			Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	72								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	750								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		)	172						
	Comptes courants d'associés			173	1 625								
	Autres dettes			175	11 337								
	Produits constatés d'avance			174									
Total III			176	13 784									
Total général (I + II + III)			180	84 875									
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

GC

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU A.P.S

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

31 12 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
		Services *		217	33 860	218	33 860
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	735	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	34 595	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	6 088
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	10 547
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 467)					244	467
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254	2 199
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)					264	19 301	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	15 294	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 294	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	13 000	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	13 000	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	2 294	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345					
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	15 294	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	15 294	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

G.C

RAPPORT DE GESTION

PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10/07/2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société SASU APS sis au 128 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS, durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité en cours de l'exercice

Notre société a enregistré pour l'année un chiffre d'affaire de : 33860 Euros, des charges d'exploitation importantes se traduisant par un résultat positif : 13000 Euros.

- Evolutions préventives et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir sont encourageantes, car nous pensons pouvoir maîtriser d'avantage nos charges pour les exercices à venir et des nouvelles prospections seront effectuées afin de gagner d'autres clients.

RESULTATS-AFFECTATIONS

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

Le chiffre d'affaire s'est élevé à : 33860 Euros.

Aucun salaire ni cotisations sociales versées au cours de cet exercice.

Le montant des traitements et salaires s'élève à : 0 Euros.

Les cotisations sociales et avantages sociaux à : 0 Euros.

Les charges d'exploitations ont atteint au total : 19301 Euros.

Le résultat d'exploitation étant positif pour : 15294 Euros.

Nous clôturons cet exercice avec un résultat bénéficiaire de 13000 euros après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 2294€.

Au 31 Décembre 2023, le total bilan s'élevait à 84875 Euros.

G. C

SASU APS

**SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE : 10000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 128 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juillet à 14 heures, les associés de la SAS APS au capital de 10000 Euros, se sont réunis au siège social sur convocation faite par le président.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

- L'assemblée est présidée par M Gregory CHARRIER, en sa qualité de président.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte que tous les actionnaires sont présents et représentent la totalité des parts du capital social.

L'assemblée est donc valablement constituée.

M Gregory CHARRIER rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion.
- Approbation des comptes de l'exercice au 31/12/2023.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement des conventions.
- Quitus du gérant.
- Questions diverses.

M Gregory CHARRIER le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif au 31/12/2023.
- Le bilan, le compte de perte, profils et le compte d'exploitation du même exercice.
- Le rapport de la gérance.
- Divers documents.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le bilan, les comptes de pertes, de profits et généralement tous les documents devant d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires ont été tenues à leur disposition au siège social à compter de la convention de l'Assemblée.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis Monsieur le Président offre la parole à tous les

G. C

actionnaires qui désiraient la prendre.

Après échange d'observations, Monsieur Président, fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans son ensemble l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé, et dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus entier et définitif.

Cette résolution, mise aux voix, est donc adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique reconnaissent que les résultats sont moyens, mais que le résultat de l'exercice 2023 est convenable malgré la concurrence et la crise actuelle.

L'Assemblée prend acte qu'il lui a été rendu compte que des distributions de dividendes ont été effectuées, et notamment au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

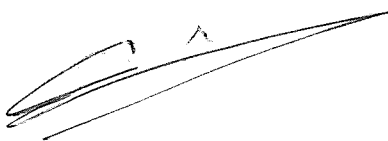
TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute publication en formalités exigées par la loi.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

A signé l'actionnaire unique.

- M Gregory CHARRIER



G. C

FAITS SAILLANTS

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de : 13000 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la détermination des sommes distribuables et les affectations suivantes :

**Résultat de l'exercice positif :	13000 Euros
**Résultat de l'exercice 2022 :	14089 Euros
**Dividende :	20000 Euros
**Report à nouveau :	7089 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours du dernier exercice.

Votre président, vous invite après la lecture des rapports présentés à adopter les résolutions qui soumet à votre vote.

Le Président,
M Gregory CHARRIER



G. C

SASU APS
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
CAPITAL SOCIAL : 10000 Euros

SIEGE SOCIAL : 128 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ACTIONS	SIGNATURES	OBSERVATIONS
M CHARRIER Gregory	100		

OBSERVATIONS GENERALES:

G C

